



Commune de Laubressel

Lutte contre l'ambrosie

MESSAGE DE MONSIEUR LE PRÉFET DE L'AUBE ADRESSE AUX COMMUNES AUBOISES

« La présence de l'ambrosie à feuilles d'armoise a été constatée au sein de notre département. Cette plante constitue un problème de santé publique en raison de son pollen fortement allergisant et de son caractère d'espèce envahissante. Afin que des mesures de prévention et de lutte soient mises en œuvre, j'ai pris l'arrêté préfectoral (...) en application de l'article R. 1338-4 du code de la santé publique. »

cf: Arrêté préfectoral n° 2018-14 du 20 juin 2018 prescrivant la destruction obligatoire de l'ambrosie à feuilles d'armoise, l'ambrosie trifide et l'ambrosie à épis dans le département de l'Aube

Consignes:

Signaler la présence de cette plante en mairie